

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la commission Gestion sur le Budget :

Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Bussigny - Michael Wyssa, Président-rapporteur

Membres :

Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud, excusé

Crissier – Patrick Voegelin

Ecublens – José Birbaum

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta

Renens - François Delaquis,

Saint-Sulpice – Oleg Yazhev, excusé

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

Elle s'est réunie le jeudi 18 août 2022 à la salle Champel à Bussigny et le mercredi 23 août 2022 à l'Hôtel de police à Prilly.

La Commission remercie chaleureusement MM Jean-François Clément, Président du Codir, M. René Piller, Vice-président du Codir, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance et le premier-lieutenant Hautle responsable de l'Unité Trafic, pour leur disponibilité et leurs explications.

Présentation du budget :

Pour une bonne compréhension de plusieurs parties de ce budget, il faut savoir que le budget a été élaboré en début d'année, entre autre pour le transmettre rapidement aux communes. Le contexte international avec la guerre en Ukraine n'a pas pu être pris en compte et cela pourrait représenter une augmentation sur les énergies.

Le budget ne prend pas en compte l'augmentation de l'IPC (L'indice de prix à la consommation) qui va augmenter d'environ 3 % cette année, cela va entre autres avoir une répercussion sur les salaires des employés de la police de l'ouest et donc sur les comptes 2023. Les statuts du personnel donnent une augmentations automatique des salaires par rapport à l'IPC.

Le comité directeur nous précise qu'il a demandé à toutes les instances de la Police de faire attention aux dépenses. Les budgets des communes étant déjà compliqués la Police de l'Ouest essaye au possible de ne pas augmenter les dépenses.

Questions de la commission :

Préavis 06/2022 :

Le préavis fait-il partie du budget 2023 ?

Non. Ce préavis a été rédigé après que le budget a été bouclé et validé par le CODIR, raison pour laquelle il est présenté au Conseil après le budget. Le titre du préavis fait référence notamment à la notion de crédit complémentaire au budget 2023. Par ailleurs, l'on retrouve cette notion de crédit complémentaire et les explications d'un éventuel dépassement budgétaire, ou pas, au point 3 du préavis, ainsi que dans les conclusions dans "Prend acte".

Page II, point 3 :

Au sujet des 120'000 frs pour policiers mis à disposition de Savatan, quels sont les coût totaux (repas, transport, salaire, uniforme, etc...) de ces personnes. Quelle est son taux d'activité à la POL?

Hormis le salaire payé par la POL, et un forfait kilométrique (1 aller-retour par semaine), il n'y a aucun frais supplémentaire pour la POL. Les collaborateurs mis à disposition sont habillés par l'Académie ; les instructeurs n'ayant pas une tenue UNIMATOS (commune à chaque policier du canton) mais une tenue spécifique propre à l'Académie. Le taux d'activité des 2 collaborateurs est de 100 %.

Pour le premier policier en vue de son grade et ces années de service nous touchons environ 75% des charges du policier (salaires, charge sociales, etc...)

Pour le deuxièmes il s'agit d'un opérateur radar (ASP), dans ce cas le forfait couvre largement les charges.

Page III, Point 6 paragraphe 2 :

Le paragraphe n'est pas clair, quel est le rapport entre les TL est le contrôle du trafic ?

Le projet du tram va payer le changement de 4 appareils radar fixes (feu rouge) car ils ont été démontés pour la construction. Ce qui nous permet de renouveler le matériel sans le payer.

Pour placer les nouveaux radars fixes il faudra prendre en compte les lignes électriques du tram, les nouveaux carrefours et mettre en place des appareils que se relèvent automatiquement pour éviter au maximum les manipulations humaines.

Qui décide pour la pose d'un nouveau contrôle la commune ou la Police de l'Ouest ?

C'est la POL, en partenariat avec les communes touchées territorialement, qui déterminent l'emplacement des appareils.

Page 1, colonne Budget 22 :

Quels sont les préavis qui ont fait que le budget 2022 soit amendé ?

Il n'y a pas eu de préavis. En raison du COVID et des incidences sur le processus de recrutement (report des sélections dans le temps), ceci tant pour le personnel policier formé, le personnel civil que les aspirants, nous nous sommes aperçus, en été 2021, que nous serions probablement trop justes avec le montant porté au budget 2022. Il a donc été décidé de proposer au conseil, lors de la présentation du budget, un amendement de celui-ci pour les frais de recherches du personnel de CHF 9'000, portant celui-ci de CHF 19'000.-- à CHF 25'000.--.

Page 4, Compte 6004.3183 :

Quels sont les frais dématérialisés des taxes de stationnement et pouvez-vous nous donner les détails du compte ?

Ils sont en lien avec les frais de transactions perçus par la société Digitalparking (paiement du stationnement par l'application Parkingpay) et par BillingOnline (La Poste pour le paiement des amendes). Aux comptes 2021 les frais (d'avril à décembre) de Digital Parking se sont montés à CHF 4'200.-- et ceux de BillingOnline à CHF 15'000.--. Le montant total encaissé pour le stationnement via l'application Digitalparking se monte à CHF 127'900.--. Le montant encaissé pour les amendes par le Web se monte quant à lui à CHF 650'000. Les frais représentent donc respectivement 3.28% et 2.31% des revenus dédiés.

Un vœu a été demandé par la commission au sujet de ce point.

Page 4, Compte 6004.3185.02 :

Pourquoi nous faisons de l'auto assurance ici et pas pour d'autres points, quels sont les critères ? Des contrats avec des sociétés ont-ils déjà été conclus ?

Après contact avec notre courtier en assurances, GGC, une seule assurance propose une couverture en cas de cyberattaque dont la prime annuelle est de l'ordre de CHF 50'000.--. Au vu de ceci, une offre à directement a été demandée à une entreprise spécialisée, reconnue par l'Etat de Vaud, dont les honoraires en cas d'attaque et de reconstruction seraient de l'ordre de CHF 30'000.--. Dès lors, nous estimons qu'il est préférable de porter ce montant au budget, en guise d'auto-assurance, qui de surcroît sera dépensé qu'en cas de cyberattaque. Aucun contrat n'a donc été conclu. Dans ce compte, il y a également des montants (honoraires) prévus pour palier à ce qui n'est pas pris en considération dans les prestations de maintenance par diverses entreprises (T2-o, Abraxas, TS, Niklas...), une sorte d'auto-assurance mais dont les coûts sont moindres.

Nous remercions la POL d'avoir fait le travail de recherche des moyens de s'assurer dans le cas de cyberattaque, mais pour nous cela ne devrait pas apparaître dans le budget. Le CoDir dispose de compétences propres suffisantes pour cas d'urgence si d'aventure un tel besoin devait être nécessaire. Un amendement a été proposé par la commission.

Page 4, Compte 6004.3189.02 :

Pourquoi une labélisation EduQua ?

La label EduQua est un certificat de qualité suisse pour les prestataires de formation continue. Il favorise la transparence et la qualité des offres. Comme il est nécessaire de revoir notre système de formation continue (relation RH et service de formation), il est préférable de se baser sur un système qui fait l'objet d'un certificat de qualité reconnu. Le processus est basé sur une vingtaines de points de contrôle.

Le montant budgétisé pour EduQua est de CHF 5'000.--. Cela comprend un audit par une société spécialisée et la délivrance du label. Ce montant est estimatif et devrait normalement être inférieur. Si toutefois cela devait revenir plus cher, la POL y renoncerait. Le label est valable 3 ou 4 ans.

Les formations sont-elles unifiées au niveau cantonal ?

Certaines formations des polices communales et des cours de cadres sont données entre plusieurs corps de police.

Page 4, Compte 6004.3189.02 :

Quel est ce mandat pour des honoraires d'accompagnement pour les marchés publics et pour quel projet ?

Les procédures de soumissions et d'attribution liées aux procédures des marchés publics internationaux (AIMP) sont complexes et juridiquement attaquables et doivent dès lors faire l'objet d'un accompagnement par des spécialistes en la matière. Cet accompagnement concerne le renouvellement des infrastructures des centres de calculs de la POL.

Quelles sont les possibilités d'utiliser le savoir-faire des communes de Police de l'Ouest ?

Les marchés publics ne sont pas similaires entre la police et ce que font habituellement les communes.

Quel est le montant pour ces honoraires sur ce compte ?

30'000frs

Il sied toutefois de relever qu'une note concernant le green IT va être déposée au CODIR. Cette dernière pourrait avoir une incidence sur le budget 2023 par la non-dépense du montant budgétisé pour l'accompagnement aux marchés publics au profit d'une analyse spécifique concernant le renouvellement du parc informatique (1/4), des centres de calcul et de facto des montant alloués.

Pour la commission, ces frais ne sont pas encore précisés et il semble peu probable qu'ils soient utilisés pendant l'année 2023. Le Codir ayant une marge de manœuvre donnée par le conseil à hauteur de 30'000 frs pourrait, en cas de besoin, l'utiliser dans ce cas. Nous pensons donc que ces frais devraient être retirés du budget, un amendement a été proposé par la commission.

Page 5, Compte 6010.3139 :

Pouvez-vous nous donner les détails du compte?

Depuis quelques années, le service de communication a fait l'achat de divers produits de marketings tels que des stylos, des tasses (Mug), autocollants, des poches isothermes, clés USB, cadeau de fin d'année pour le personnel, nounours en peluche, verres à vin (liste non exhaustive). Le montant alloué sert à réapprovisionner le stock, voire à acheter un nouveau produit si nécessaire. Divers produits sont également mis en vente au public et au personnel. Une vitrine d'exposition se trouve à la réception de l'Hôtel de police à Flumeaux 41.

La commission s'inquiète du côté durable des objets marketing ?

Le comité directeur a prévu une réflexion sur la durabilité et la sécurité des goodies.

Page 5, Compte 6011.3809 :

Quel est le circuit d'une facture du non-paiement jusqu'à l'acte de défaut de bien ?

Des classeurs avec toutes les facture sont tenu à jour et régulièrement les relances sont faites.

Voici la procédure des provisions interne :

Provisions débiteurs faites à chaque fin d'exercice, selon la situation au 31.12.xx

Les provisions sont calculées à l'aide de la liste des postes ouverts au 31.12.N des débiteurs ordinaires de la Police de l'Ouest lausannois.

Critères de décision pour la constitution de la provision annuelle**Créance ordinaire, moins de 3 mois (jusqu'à 90 jours)**

Aucune présomption à ce jour ne vient entacher l'intégralité du recouvrement de cette créance. Aucune défalcation n'est donc à envisager, soit pas de provision à calculer.

10 % - Créance douteuse, plus de 3 mois et jusqu'à 5 mois (entre 91 jours à 150 jours) :

Créance dont l'encaissement ne fait aucun doute mais dont le montant peut subir un certain abattement. La provision de 10% constituée est une estimation moyenne du dommage auquel on peut s'attendre sur l'ensemble de ce type de créance. Identifiée en jaune sur la liste des postes ouverts.

50 % - Créance partiellement recouvrable, plus de 5 mois et jusqu'à 7 mois (entre 151 jours à 210 jours) :

Créance dont l'encaissement est incertain mais pas impossible. La provision de 50% constituée est une estimation moyenne du dommage auquel on peut s'attendre sur l'ensemble de ce type de créance. Identifiée en vert sur la liste des postes ouverts.

100 % - Créance irrécouvrable, plus de 7 mois (plus de 211 jours) :

Créance dont les chances d'encaissement sont quasi nulles. La provision de 100% constituée selon le dépassement de l'échéance de la facture et la connaissance du dossier du débiteur par le service du contentieux. Identifiée en rose sur la liste des postes ouverts.

Pour ce qui est des factures du Ministère public et de la Préfecture de l'Ouest lausannois, il y a lieu de provisionner le 100% pour les factures qui ont plus de 4 ans, 50 % pour plus de 3 ans et 10% pour plus de 2 ans.

Acte de défaut de bien :

L'acte de défaut de bien constitue une perte sèche pour la Police de l'Ouest lausannois. La défalcation de la créance est effectuée lors de la réception de celui-ci. Avant cela, les critères ci-dessus pour le calcul de la provision s'appliquent.

Page 9, compte 6101.3116 :

Quel va être l'utilité du testeur de vitesse de trottinette ?

Les trottinettes électriques admises à la circulation sont assimilées à des cyclomoteurs légers dont la vitesse est fixée à 20 Km/h pour 500 watts maximum. Actuellement, un certain nombre de trottinettes électriques (non homologuées) peuvent aisément atteindre des vitesses supérieures pouvant atteindre les 120 km/h. Dès lors, nos services sont tenus de bénéficier d'un banc de tests homologués « E-SpeedControl » comme instrument de mesure mobile pour établir avec précision la vitesse maximale de ce type d'engins pour l'établissement de rapports de dénonciation. En outre, cet appareil permet également de contrôler le E-Scooter et les E-Bikes.

Page 11 :

Pourquoi le 304 augmente plus rapidement que le 303 ?

Les taux de cotisation sont différents et n'augmentent pas à la même vitesse. Pour 2022 par exemple la caisse de pension des communes (CIP) a pris une partie de la part employeur et employé grâce aux bons chiffres 2021.

Pour information voici les taux de prélèvements pratiqués par la Police de l'Ouest :

Part employé : 10% (8.5% pour l'année 2022)

Part employeur : 19% (18% pour l'année 2022)

Page 14 :

Au sujet du centre de calcul prévu pour 2024, comment ont-ils estimé le montant prévu :
Sur la base des chiffres articulés par les différents fournisseurs.

Quel type de système souhaitent-ils acheter ?

En outre des serveurs informatiques et tous les composants d'un centre de calcul.

Il faut noter que les investissements sont des prévisions, il est possible que l'investissement se fasse plus tard et peut-être différemment. Dans tous les cas, il faudra un préavis pour faire un investissement de cette ampleur.

Page 16, grille de répartition :

Quelles interventions sont comptées dans cette grille ?

Si on est dans la prévention comme les contrôles à la gare ou les matches du LHC, une opération est comptée comme une seule intervention.

Tableau 2021 des interventions de la POL :

| | Bussigny | Chevannes-près-Renens | Crissier | Ecublens | Prilly | Renens | St-Sulpice | Villars-St-Croix | Total |
|----------------|-------------|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------------|--------------|
| Administratif | 132 | 82 | 102 | 166 | 251 | 423 | 48 | 12 | 1216 |
| LCR | 477 | 287 | 691 | 358 | 612 | 876 | 116 | 42 | 3459 |
| Patrimoine | 418 | 246 | 441 | 417 | 594 | 929 | 142 | 32 | 3219 |
| Personne | 722 | 664 | 790 | 780 | 1521 | 2012 | 278 | 51 | 6818 |
| Prévention | 380 | 115 | 238 | 323 | 373 | 482 | 159 | 39 | 2109 |
| 50% Prévention | 190 | 58 | 119 | 162 | 187 | 241 | 80 | 20 | 1055 |
| Total | 1939 | 1337 | 2143 | 1883 | 3165 | 4481 | 664 | 157 | 15767 |

← Evénements + 50% prévention et sans contrôle circulation

Vœu de la commission :

Page 4, Compte 6004.3183 :

La commission souhaite que les frais dématérialisés des taxes de stationnement apparaissent sur une ligne distincte des frais bancaires dans le budget pour pouvoir mieux suivre ces frais.

Amendements :

Amendements 1 :

Page 4, compte 6004.3185.02 :

La commission demande que le point « honoraires prévisionnels pour interventions sur infrastructure » de 30'000 CHF soit supprimé, ce qui amène le compte 6004.3185.02 « Honoraires informatiques » à 245'400.00 CHF.

Amendements 2 :

Page 4, compte 6004.3189.02 :

La commission demande que le point « honoraires d'accompagnement pour les marchés publics » de 30'000 CHF soit supprimé, ce qui amène le compte 6004.3189.02 à 232'000.00 CHF

Amendements 3 :

Page 4, compte 6004.3185.03 :

Depuis la création de la Police de l'Ouest, le service des finances de la Ville de Renens est garant de la bonne facture des comptes et budgets de la POL. Il assure également certaines prestations comptables au profit de la POL, entre autre les frais d'intervention.

Dès 2020, les autorités (Ministère public, préfecture, tribunal des mineurs et commission de police),

n'ont plus le droit d'inclure les frais d'intervention de police dans les ordonnances pénales, c'est donc la POL qui doit les adresser directement aux contrevenants. Le travail est donc fait par la Ville de Renens. Cela représente environ 100 heures de travail en plus.

En 2019, le Bureau Intermunicipal des communes de l'Ouest lausannois (BI) a adapté les recommandations en matière tarifaire, notamment lorsque les communes facturent leurs prestations à d'autres communes. Le tarif horaire a été adapté à CHF 95.--/h pour le travail effectué par les employés et ouvriers et à CHF 180.--/h pour les cadres.

Les conséquences financières font que le compte mentionné aurait un dépassement de 20'000frs en 2023.

Sur proposition du Comité directeur, la commission propose l'amendement suivant afin adapter le budget aux explications ci-dessus :

La commission demande que le compte 6004.3185.03 « Honoraires comptabilité » soit augmenté à hauteur de 20'000 CHF, ce qui amène le compte à 76'000.00 CHF

Délibération :

La commission recommande l'acceptation du budget, avec les amendements proposés, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

- Vu le projet présenté par le Comité de Direction,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTÉ

1. le budget 2023, amendé, de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

PREND ACTE

1. du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2023 à 2030
2. du tableau de suivi des fonds de réserve
3. des tableaux des ETP (DO vs budgétés)

Michael Wyssa, président rapporteur, Bussigny

